



“Une insécurité juridique entoure les conditions du licenciement économique et de lourdes obligations de reclassements s’appliquent aux licenciements collectifs de masse”

“Recommandation” à la France de la Commission européenne du 7 juin.

Barroso, Sarkozy et le “programme de stabilité actualisé de la France pour la période 2011-2014” recommandé par la Commission européenne.

Photo AFP

Après son adoption à l'Assemblée nationale, la réforme constitutionnelle visant à contraindre à la baisse des dépenses publiques passe au Sénat. Au même moment, la Commission européenne adresse des « recommandations » impératives au gouvernement et à celui qui lui succédera. Des comités politiques, à l'initiative du POI, contre les politiques de « réduction des déficits publics », se mettent en place avec des militants de toutes tendances (lire page 4).

Les “recommandations” de la Commission européenne : Taper plus fort

Sous la menace de Standard & Poor's

Le 7 juin, la Commission européenne a adressé une série de recommandations aux gouvernements des 27 Etats de l'Union européenne, dont la quasi-totalité sont sous le coup d'une procédure pour « déficit excessif ». Conformément au traité de Maastricht, la Commission européenne évalue la politique des gouvernements et formule ses exigences. « Ce qui est neuf, par rapport au passé récent, c'est que la Commission emploie, circonstance oblige, un ton beaucoup plus directif », note *La Libre Belgique* (8 juin). Bruxelles exhorte en effet les gouvernements « à faire le nécessaire », fustigeant, dans les politiques nationales, « le manque d'ambition et de précisions », appelant à « des choix difficiles ». Et de conclure : « De nombreux Etats membres doivent se montrer plus ambitieux en matière d'assainissement budgétaire (...). Des efforts accrus sont nécessaires sur les marchés du travail. »

Le 10 juin, la principale agence de notation financière américaine, Standard & Poor's, adressait un même avertissement à la France : « Si les autorités françaises ne donnent pas suite à leur réforme du système de retraites en apportant des modifications supplémentaires au système de Sécurité sociale et en consolidant la position budgétaire actuelle face à la pression croissante des dépenses de santé et des pensions, il est peu probable que Standard & Poor's maintienne sa note AAA à la France. » Une menace adressée à l'actuel gouvernement, mais aussi et surtout à celui qui lui succédera en 2012.

Y. L. ■

Yan Legoff

1 “Renforcer l'effort budgétaire par des mesures clairement définies”

« Le scénario sur lequel se fondent les projections budgétaires est trop optimiste », déclare la Commission européenne dans ses recommandations à la France du 7 juin.

« La trajectoire d'ajustement du déficit et de la dette est entourée de plusieurs risques liés notamment (...) au manque de précisions de certaines mesures et au fait que les objectifs n'ont souvent pas été atteints par le passé. Par conséquent, en l'absence de mesures complémentaires, il ne peut être garanti que le déficit excessif sera corrigé en 2013 au plus tard. » Conclusion : « Il est indispensable d'éviter le dérapage des dépenses en étayant le renforcement de l'effort budgétaire par des mesures clairement définies (...). La Commission considère que la France doit préciser davantage sa stratégie d'assainissement budgétaire. »

Dans cet objectif, la France doit « se conformer à la recommandation d'un effort budgétaire annuel moyen supérieur à 1 % du PIB sur la période 2010-2013 », soit plus de 20 milliards d'euros de coupes budgétaires par an (80 milliards sur la période).

2 Retraites : la “réforme” de 2010 ne suffira pas

« La France a adopté une nouvelle réforme de son système de retraites en 2010, se félicite la Commission européenne. Le système de retraites devrait atteindre l'équilibre en 2020. » Néanmoins, ajoute-t-elle immédiatement, « il deviendra vraisemblablement déficitaire par la suite si aucune mesure n'est prise » et il faudra « poursuivre l'examen de la viabilité du système de retraites et prendre des mesures complémentaires si nécessaire ».

En clair : il faudra encore repousser l'âge de départ à la retraite, allonger les durées de cotisation, remettre davantage en cause les spécificités des régimes...

3 “La législation sur la protection de l'emploi est trop stricte”

« La législation actuelle sur la protection de l'emploi est trop stricte, décrète la Commission européenne. Une insécurité juridique entoure les conditions du licenciement économique et de lourdes obligations de reclassements s'appliquent aux licenciements collectifs de masse. » En bref : le contrat à durée indéterminée (CDI) français rend, pour la Commission de Bruxelles, les licenciements trop compliqués pour les patrons.

« De cette situation, poursuit-elle, il résulte que les salariés titulaires d'un CDI bénéficient d'une relative sécurité, tandis que ceux titulaires d'un contrat de travail temporaire sont dans l'incertitude. » Remettre en cause le CDI serait donc, selon Bruxelles, dans l'intérêt des travailleurs précaires ! C'est l'argument habituel des patrons. Conclusion de la Commission européenne concernant la France : il faut « réviser certaines dispositions de la législation sur la protection de l'emploi ».

4 “La politique actuelle de modération du salaire minimum doit être poursuivie”

La Commission européenne dénonce une « perte de compétitivité sur les coûts salariaux ». Selon Bruxelles, les salariés français sont trop payés ! Est visé, notamment, le niveau du Smic : « Le salaire minimum français reste l'un des plus élevés d'Europe par rapport au salaire médian (...), même si les prélèvements obligatoires sont beaucoup moins élevés que pour le salaire moyen en raison de la réduction des cotisations sociales patronales. » Conclusion : « La politique actuelle de modération du salaire minimum doit être poursuivie. »

5 Diminuer les cotisations sociales au profit de taxes sur la consommation

Dans un langage alambiqué, Bruxelles décrète : « Un rééquilibrage du système fiscal par le

déplacement de la charge fiscale du travail vers la consommation et l'environnement aurait des effets bénéfiques sur l'emploi et la réalisation des objectifs environnementaux. » En clair : il faudrait, selon la Commission européenne, diminuer les cotisations sociales (c'est-à-dire une partie des salaires payés par les patrons) et les remplacer par des taxes sur la consommation, payées par les travailleurs. Au passage, ce serait tout le financement de la Sécurité sociale qui serait liquidé ! Et cela, au nom des « objectifs environnementaux » !

6 “Une incertitude politique entoure la réforme constitutionnelle envisagée”

La Commission européenne résume ses récriminations à l'encontre du gouvernement français : « Le programme de réforme ne semble pas pleinement adapté à l'ampleur des difficultés (...). De plus, une incertitude politique entoure la réforme constitutionnelle envisagée. »

Cette réforme constitutionnelle, qui vise à contraindre à la baisse de toutes les dépenses (y compris celle de la protection sociale collective), passe au Sénat, ce 14 juin.

Mais la majorité de 60 % nécessaire à son adoption définitive lors d'un éventuel « Congrès » (réunion des députés et des sénateurs) ne sera sans doute pas atteinte.

Les dirigeants de l'opposition parlementaire, et du Parti socialiste en premier lieu, ont multiplié les contorsions pour expliquer qu'ils voteraient contre, tout en étant d'accord avec l'objectif de « réduction des déficits publics » (1). Cette situation n'est pas étrangère à la mobilisation pendant des semaines, l'an dernier, de millions de travailleurs contre la « réforme » des retraites, rendant difficile la conclusion d'un « pacte » consensuel en France.

C'est cette résistance que la campagne du Parti ouvrier indépendant vise à conforter (lire page 4).

(1) Quant aux sénateurs du PCF et du Parti de gauche, ils ont déposé au Sénat un amendement (n° 70) à l'article 2 du projet de loi constitutionnelle relatif à « l'équilibre des finances publiques ». « Les organisations syndicales et patronales devraient être consultées », estiment ces sénateurs. Faudrait-il donc « mouiller » les syndicats dans la politique de « réduction des déficits publics » ?

En Espagne, ce même programme s'applique contre la population

“Le symptôme d'une explosion sociale qui couve”

Andreu Camps

Le 22 mai dernier, l'abstention ouvrière et de la jeunesse aux élections régionales et municipales en Espagne a infligé une défaite majeure au Parti socialiste au pouvoir. Depuis, pas un jour sans qu'apparaissent les signes les plus inquiétants de l'énorme endettement de l'Etat espagnol, des régions et des municipalités.

C'est dans cette situation que l'éditorial d'*El País*, daté du 8 juin, exige du gouvernement et du Parti populaire néo-franquiste la signature d'un « *pacte politique* » pour « *imposer à l'Etat et aux régions la réduction des dépenses* ». Entre-temps, ce vendredi 10 juin, le gouvernement a imposé par décret la réforme de la négociation collective, dont, selon le ministre de l'Intérieur, Alfredo Perez Rubalcaba, « *l'objectif est l'impulsion d'accords d'entreprises. C'est une exigence de Bruxelles, de la Banque d'Espagne et du FMI* ». De leur côté, les principaux dirigeants syndicaux, Toxo et Mendez, maintiennent dur comme fer que le « *pacte social* » signé en février contre les retraites est indispensable et que le « *dialogue social* » doit se poursuivre. Cette politique a permis, pour l'instant, de bloquer la mobilisation des travailleurs, qui regardent avec une sympathie grandissante le mouvement des jeunes. Face à la politique de « *pacte social* » des dirigeants des organisations qui se réclament de la classe ouvrière, ce mouvement est le symptôme d'une explosion sociale qui couve. Nous publions ci-contre des extraits d'un appel d'une centaine de militants ouvriers et syndicalistes de différentes tendances, qui exigent, entre autres, le retrait de la signature des organisations syndicales du « *pacte social* ».

Un appel à l'initiative du Parti ouvrier socialiste internationaliste (POSI) (extrait)

“Dirigeants, retirez votre signature du pacte sur les retraites”

“**S**eulement la classe ouvrière, unie autour de ses organisations syndicales, peut imposer aux gouvernements un plan de création d'emplois qui inclut l'embauche de médecins, d'enseignants, d'employés pour maintenir les services publics.

Nous, militants ouvriers signataires de cet appel, appelons à agir pour aider notre classe à imposer le retrait de toutes les coupes budgétaires, du plan d'ajustement appliqué par Zapatero sous le diktat d'Obama et de l'Union européenne, en trahissant sa base sociale.

Il n'est pas possible que, travailleurs et jeunes, nous nous unissions si les dirigeants, comme Toxo et Mendez, mettent nos syndicats au service de la politique d'austérité, de chômage et de réduction des coûts que rejettent les jeunes, les travailleurs, leurs adhérents, les électeurs.

Nous, militants ouvriers et syndicalistes, prenons la responsabilité d'organiser avec nos camarades le combat pour nous réapproprier nos organisations et empêcher que soient signés des “accords” sur notre dos avec le gouvernement contre les intérêts ouvriers. Plus que jamais : Toxo, Mendez, retirez votre signature du pacte contre les retraites (...).

Nous, militants ouvriers, conscients de ce que l'avenir est de notre responsabilité, déclarons : la classe ouvrière, dans l'unité avec ses organisations, est la seule capable d'offrir un avenir à la jeunesse, car l'odieuse exploitation capitaliste l'unit et la rend capable de vaincre le capital (...).

A ceux qui, comme l'Union européenne ou les agents du FMI, tentent d'opposer la jeunesse à la classe ouvrière “installée”, à ses privilèges supposés,

nous répondons : comment les jeunes peuvent-ils avoir un travail si leurs aînés ont leur retraite plus tard et si les ouvriers doivent travailler chaque fois plus longtemps ? Comment pouvons-nous accepter qu'au nom de la “flexibilité” les dirigeants des CO et de l'UGT puissent “négocier” le démantèlement des conventions collectives, dresser les travailleurs adultes contre les jeunes employés sans aucun droit ? Pas de pacte contre les conventions collectives ! (...).

Nous, militants ouvriers qui luttons dans nos usines et lieux de travail, dans nos syndicats pour les rendre au service des travailleurs, nous tendons la main aux jeunes de tout le pays. Ils veulent nous diviser, ils disent que ce sont nos salaires et nos retraites qui empêchent les jeunes d'avoir un emploi.

NON ! COMBATTONS ENSEMBLE POUR UN VÉRITABLE TRAVAIL ET UN VÉRITABLE SALAIRE AVEC LES MÊMES DROITS POUR TOUS ! »

FRANCE > Un communiqué commun CFDT, UNSA, CGT (7 juin 2011)

Les directions de la CFDT, de l'UNSA et de la CGT revendiquent ensemble “une réduction graduelle des déficits publics”

« La CFDT, la CGT, l'UNSA, membres de la Confédération européenne des syndicats (CES), s'inscrivent dans la journée de mobilisation et d'information européenne et nationale du 21 juin prochain, décidée par la CES (...).

Le XII^e Congrès de la CES, qui s'est tenu à Athènes du 16 au 19 mai derniers, a condamné fermement les décisions prises par les Etats membres et les institutions européennes en matière de gouvernance économique et, plus particulièrement le Pacte euro-plus (...).

Avec la CES, nous militons pour une gouvernance européenne qui œuvre en faveur d'une Europe plus sociale et solidaire pour tous les citoyens, les jeunes en particulier.

La coordination des politiques économiques des différents Etats membres est indispensable, notamment au sein de la zone euro. Aussi, la gouvernance économique responsable, que nous préconisons, doit être axée sur un développement économique créateur d'emplois stables et de qualité, la promotion de la formation pour tous, des salaires décents,

ainsi qu'une protection sociale forte. Le pouvoir d'achat, le niveau des salaires et l'accès à des services sociaux de qualité doivent être défendus et assurés.

Avec la CES, la CFDT, la CGT, l'UNSA revendiquent :

“Avec la CES, nous militons pour une gouvernance européenne”

— l'autonomie des partenaires sociaux dans le champ de la négociation collective (...);

— le développement du dialogue social, notamment dans l'élaboration des politiques économiques européennes;

— une réduction graduelle des déficits publics respectant les capacités d'investissement en faveur d'un développement économique durable;

— une gouvernance économique européenne incluant une harmonisation de l'assiette fiscale avec un taux d'imposition minimum pour les entreprises;

— la mise en place d'euro-obligations (Eurobonds) pour financer des investissements dans les projets et les réseaux d'infrastructures et de développement européen. »

COMMENTAIRE

Un texte qui pose bien des questions

Revendiquer « *une réduction graduelle des déficits publics* », « *une gouvernance économique européenne* », n'est-ce pas, pour des organisations syndicales, quitter le terrain des revendications et prendre l'orientation politique d'accompagner les politiques antisociales des gouvernements ? N'est-ce pas plutôt aller dans le sens d'un « *pacte social* » qui a amené les confédérations syndicales espagnoles à signer, en février dernier, l'allongement à 67 ans de l'âge de départ en retraite, l'encouragement des licenciements, la remise en cause des conventions collectives ? Rappelons que l'intersyndicale CGT, CFDT, FSU, UNSA et Solidaires avait déjà signé, le 29 novembre dernier, un communiqué commun (encore sous l'égide de la CES) qui actait « *la nécessaire réduction des déficits* », après avoir, pendant des mois, écarté la revendication, portée pourtant par des millions de travailleurs et de syndiqués, de retrait du projet de loi Sarkozy-Fillon-Woerth sur les retraites.

Y. L.

ÉDITORIAL

“Nous ne devons rien, nous ne paierons rien”

Daniel Gluckstein
Secrétaire national du POI

Dimanche 12 juin : alors que le gouvernement du « socialiste » Papandréou présente son nouveau plan de rigueur et de privatisation destiné — conformément aux exigences de l'Union européenne et du FMI — à « *réduire les déficits publics* » et à rembourser la dette, des milliers de manifestants défilent à Athènes, pour le dix-neuvième jour d'affilée. Sur une banderole, il est inscrit : « *Nous ne devons rien, nous ne paierons rien* ». C'est là plus qu'un mot d'ordre : une perspective politique.

« *Nous ne devons rien* » : c'est un fait. Les déficits publics ont été et sont délibérément creusés. En France, par exemple, ils s'élèvent à 150 milliards d'euros, qui correspondent à 100 milliards d'exonérations fiscales et sociales (accordées aux patrons) et à 50 milliards de paiement des intérêts de la dette (au profit des grandes banques). Pas plus en Grèce qu'en France, les travailleurs et la jeunesse ne doivent donc un seul centime de ces déficits et de cette dette qui ne sont pas les leurs, mais ceux des capitalistes et des banquiers (1).

« *Nous ne paierons rien* » : c'est un mot d'ordre légitime. Mais pour qu'il devienne une réalité, encore faut-il que les organisations qui prétendent représenter les intérêts des travailleurs agissent en ce sens. C'est là que les problèmes surgissent.

A l'heure où nous écrivons, nous ne savons pas encore quel sort le gouvernement Sarkozy réservera à la réforme constitutionnelle par laquelle il veut inscrire l'« *obligation de réduire les déficits publics* » dans la Constitution. Ce que nous savons, en revanche, c'est que cette « *obligation de réduction des déficits publics* » se retrouve dans le programme du gouvernement, mais aussi dans les propositions du Parti socialiste et même dans les amendements du Parti communiste. Ce que nous savons, c'est que l'Union européenne, inquiète de ce que ses plans ne s'appliquent pas assez vite et assez fort, multiplie les pressions pour que, coûte que coûte, les mesures de rigueur et de destruction soient prises pour engraisser toujours davantage banquiers et spéculateurs. Ce que nous savons, c'est qu'après la Confédération européenne des syndicats, trois centrales syndicales françaises, l'UNSA, la CFDT et la CGT appellent à manifester le 21 juin en revendiquant (sic !) « *une réduction graduelle des déficits publics* » (2).

Nous sommes là au cœur des problèmes : graduelle ou brutale, la réduction des déficits publics est une « *revendication* » des gouvernements, des capitalistes, des banquiers, du FMI, de l'Union européenne et de la Banque centrale européenne. La revendication ouvrière, qu'il s'agisse de l'emploi ou des salaires, des services publics, des retraites ou de la Sécurité sociale, a pour point de départ : « *Nous ne devons rien et nous ne paierons rien* ».

Aucune concession aux exigences de « *réduction des déficits publics* », aucun accommodement avec les plans de l'Union européenne et du FMI ! Les droits et les besoins du peuple travailleur et de la jeunesse doivent seuls guider la politique des organisations ouvrières ! Tel est le sens de la campagne engagée par le POI, qui a recueilli à ce jour 44 323 signatures, et que les développements de la situation nous font obligation d'élargir et de renforcer.

(1) La dette publique elle-même n'a pris une telle ampleur que depuis le moment (il y a une trentaine d'années) où les Etats ont été contraints de se financer auprès des banques... dans le seul but (avoué) d'engraisser les spéculateurs !

(2) Communiqué commun UNSA-CFDT-CGT du 7 juin.

44 000 signataires de l'appel du POI contre la réforme constitutionnelle

En Loire-Atlantique, en Seine-Saint-Denis, en Gironde, dans les Yvelines, dans le Maine-et-Loire...

Des travailleurs et militants de toutes tendances appellent à la constitution de comités politiques contre l'obligation de réduction des déficits publics

SAINT-NAZAIRE (LOIRE-ATLANTIQUE)

110 militants signent l'appel publiquement

A Saint-Nazaire, en Loire-Atlantique, une lettre aux 300 premiers signataires de l'appel contre la réforme constitutionnelle invite à une réunion constitutive d'un comité de liaison pour l'unité contre l'obligation de réduction des déficits publics, le 16 juin. Cette lettre est d'ores et déjà contresignée publiquement par 110 travailleurs et militants. Parmi eux, aux côtés des militants du Parti ouvrier indépendant, des militants du PCF, dont le secrétaire de section de la ville, des militants du Parti de gauche et de nombreux militants syndicalistes, dont un ancien responsable régional (reportage dans notre prochain numéro).



Photo AFP

Lettre aux 300 premiers signataires de la région de Saint-Nazaire (extraits)

« Les soussigné(e)s, d'opinions et — éventuellement — d'appartenances politiques diverses, constatent : en application du « Pacte pour l'euro » récemment adopté par les 17 Etats membres de la zone euro, le gouvernement vient d'engager une procédure de révision constitutionnelle pour inscrire dans la Constitution française la « règle d'or » de l'équilibre budgétaire. Déjà, au nom de la lutte contre les déficits, les services publics sont démantelés, des institutions de l'Etat comme la justice ou la protection des citoyens sont disloquées, la protection sociale et les retraites sont asphyxiées. Mais, plus grave, cette réforme constitutionnelle mettrait en particulier hors la loi toute revendication

outrageant la « règle d'or », menacerait en particulier les libertés syndicales et, plus largement, l'exercice de la démocratie politique. Il serait interdit de combattre pour sauver l'hôpital public de Saint-Nazaire mis en pièces au nom de la résorption du déficit dans le cadre de la cité sanitaire. Il serait interdit de combattre pour la nationalisation du chantier naval STX, pour le sauver (...). Alors que les salaires, retraites et minima sociaux sont bloqués, voire amputés, et que le chômage a augmenté de 33 % en trois ans, la « règle d'or » nous condamnerait à l'austérité à perpétuité... **Non à la dictature des déficits ! Non à la réforme constitutionnelle !** »

La campagne

Centralisation au 14 juin 2011 : 44 323 signatures de 82 départements

- Ain : 82 ; Aisne : 213 ; Allier : 601 ; Alpes-de-Haute-Provence : 650 ; Alpes-Maritimes : 243 ; Ardèche : 830 ; Ardennes : 95 ; Ariège : 110 ; Aube : 29 ; Aude : 103 ; Bouches-du-Rhône : 2 241 ; Calvados : 157 ; Cantal : 13 ; Charente-Maritime : 347 ; Cher : 31 ; Corrèze : 5 ; Côte-d'Or : 431 ; Côtes-d'Armor : 209 ; Dordogne : 116 ; Doubs : 304 ; Drôme : 64 ; Eure : 92 ; Eure-et-Loir : 930 ; Finistère : 418 ; Gard : 240 ; Haute-Garonne : 348 ; Gers : 221 ; Gironde : 809 ; Hérault : 1 716 ; Ille-et-Vilaine : 704 ; Indre-et-Loire : 525 ; Isère : 477 ; Jura : 421 ; Landes : 400 ; Loire : 127 ; Haute-Loire : 171 ; Loire-Atlantique : 729 ; Loiret : 180 ; Lot-et-Garonne : 35 ; Maine-et-Loire : 410 ; Manche : 55 ; Marne : 29 ; Haute-Marne : 10 ; Mayenne : 80 ; Meurthe-et-Moselle : 659 ; Morbihan : 48 ; Moselle : 2 044 ; Nièvre : 12 ; Nord : 261 ; Oise : 708 ; Pas-de-Calais : 310 ; Puy-de-Dôme : 124 ; Pyrénées-Atlantiques : 354 ; Pyrénées-Orientales : 415 ; Bas-Rhin : 532 ; Haut-Rhin : 195 ; Rhône : 1 502 ; Saône-et-Loire : 278 ; Sarthe : 266 ; Savoie : 614 ; Haute-Savoie : 350 ; Paris : 5 348 ; Seine-Maritime : 615 ; Seine-et-Marne : 1 002 ; Yvelines : 658 ; Deux-Sèvres : 180 ; Somme : 665 ; Tarn : 100 ; Tarn-et-Garonne : 10 ; Var : 500 ; Vaucluse : 212 ; Vendée : 29 ; Vienne : 296 ; Haute-Vienne : 15 ; Vosges : 180 ; Yonne : 190 ; Territoire-de-Belfort : 124 ; Essonne : 1 337 ; Hauts-de-Seine : 1 687 ; Seine-Saint-Denis : 3 675 ; Val-de-Marne : 1 484 ; Val-d'Oise : 1 343.

Signez, faites signer l'appel du POI

SEINE-SAINT-DENIS

Un appel de militants à une rencontre publique le 28 juin

En Seine-Saint-Denis, le comité départemental du POI a lancé, en commun avec d'autres militants ouvriers, un appel à constituer un comité départemental contre la réforme constitutionnelle lors d'une réunion publique qui se tiendra le 28 juin. Des militants de toutes tendances, dont Jean-Jacques Karman, membre du conseil national du PCF, ainsi que des syndicalistes et des jeunes ont d'ores et déjà contresigné l'appel.

Le préambule rappelle que, malgré la mobilisation de la population de Seine-Saint-Denis, « dont près de 5 000 habitants ont signé la pétition à l'initiative du Parti ouvrier indépendant, et malgré les engagements pris par nombre d'élus, le conseil général de Seine-Saint-Denis, par le vote des conseillers du PS (12 des 13 élus du groupe communiste, républicain et citoyen s'abstenant), a refusé de rétablir dans son budget les subventions aux cartes de transport Imagine'R pour tous les collégiens, lycéens et étudiants du département, et les subventions à la carte Améthyste bénéficiant aux personnes âgées et aux personnes handicapées ».

Il est inacceptable que le conseil général de Seine-Saint-Denis se fasse le relais de la politique dictée par l'Union européenne et mise en œuvre par le gouvernement, poursuit l'appel : « Pour quelles raisons faudrait-il que la population de Seine-Saint-Denis paie les conséquences de la dictature de la réduction des déficits publics ? Pour quelles raisons devrait-elle supporter les conséquences des plans de rigueur de l'Union européenne ? Pour quelles raisons le conseil général de gauche devrait-il relayer cette politique ? Comme des millions de travailleurs, de jeunes, de militants dans ce pays, nous ne l'acceptons pas. » Parce que « la rupture avec cette politique est nécessaire, du moins si l'on part des besoins de la population », il invite donc à constituer « un comité départemental pour l'unité pour la défense et la reconquête des droits de la population et de la démocratie ».

GIRONDE

Un comité politique contre la réforme constitutionnelle à Bordeaux

Le comité départemental de Gironde du POI fait état, dans le compte rendu de sa réunion du 7 juin, de la constitution d'un comité politique contre la réforme constitutionnelle à Bordeaux. Ce comité, constitué sur la base des plus de 400 signataires de la ville, regroupe avec les militants du POI des militants syndicalistes, des militants du PCF, dont un ancien député de Gironde.

L'appel constitutif du comité souligne notamment : « Déjà, face au personnel municipal du service de la petite enfance de la ville de Bordeaux en grève avec leurs syndicats contre la privatisation des crèches municipales, l'adjoint au maire Alain Juppé, en charge du secteur, répond : "Tout le monde doit avoir le courage de regarder en face nos déficits publics" (Sud-Ouest, 2 mai). Déjà le consensus sur le dogme de la réduction des déficits publics, issu de la soumission aux directives européennes, s'est exprimé, en Gironde, par exemple, par la sub-

vention de 166 millions d'euros du conseil général (à majorité de "gauche") au "partenariat public-privé" concédant la privatisation de la LGV Paris-Tours à Vinci. »

Le comité réaffirme les exigences suivantes : « Aucun consensus pour une prétendue nécessaire réduction des déficits publics, non à la réforme constitutionnelle, organisons-nous. » Une réunion constitutive d'un autre comité politique se tiendra à Pessac le 22 juin à partir d'un appel d'une vingtaine de signataires parmi les 130.

Il sera proposé de relier le combat contre l'obligation de réduction des déficits publics à la bataille contre une fermeture de classe, notamment.

MAINE-ET-LOIRE

Un appel à se réunir le 23 juin pour porter un coup à la politique de rigueur

Le comité départemental du POI, s'appuyant sur les 410 signatures annoncées par les comités du POI, propose de rassembler une quarantaine de militants syndicalistes sur un appel « pour porter un coup d'arrêt à la politique de rigueur ».

Il les invite à se réunir le 23 juin pour constituer un comité politique pour l'unité, contre la politique de rigueur. Le texte s'adresse en ces termes aux travailleurs et militants : « Les fonctionnaires et l'ensemble des travailleurs seraient-ils coresponsables du renflouement des banques ? Les fonctionnaires et l'ensemble des travailleurs seraient-ils coresponsables de la multiplication des exonérations fiscales des entreprises ? Seraient-ils coresponsables de la crise du système capitaliste ? La dette publique serait-elle la dette de la masse laborieuse ? Poser ces questions, c'est y répondre... Et se taire serait accompagner le consensus sur la "nécessaire réduction des déficits publics" ! »

YVELINES

Une réunion-débat à Mantes le 17 juin

Dans les Yvelines, à Mantes-la-Jolie, un militant du POI et un conseiller municipal du PCF signent ensemble une invitation à une réunion-débat qui aura lieu le 17 juin pour constituer un comité d'unité contre l'obligation de réduction des déficits publics.

Dans leur lettre, les deux militants rappellent que pour parvenir à « l'équilibre » des dépenses publiques, « il faudrait réduire les dépenses de 80 milliards d'euros par an. C'est plus que le budget total de l'Education nationale et de l'enseignement supérieur. »

Ils ajoutent : « On en a d'ailleurs un avant-goût à Mantes-la-Jolie, où cette politique a été mise en œuvre au niveau local : augmentation des impôts locaux, augmentation du stationnement payant, saignée dans les effectifs municipaux, coupes claires dans les subventions (notamment culturelles), écoles non entretenues après la fermeture de cinq d'entre elles, voire dans un état lamentable..., et, au final, une dette qui approche maintenant les 100 millions d'euros. » Ils invitent donc à signer l'appel « déjà contresigné par 200 travailleurs et jeunes de la région de Mantes », et à venir débattre de la situation et décider de la suite à donner à ce combat.

POI PARTI OUVRIER INDEPENDANT

Non au projet de réforme constitutionnelle

Lettre du III^e Congrès du POI aux 39 326 premiers signataires de l'appel, aux travailleurs, à la jeunesse

Le III^e Congrès du Parti ouvrier indépendant travaille les 12 et 13 juin prochains sur le projet de réforme de la Constitution de la République et de l'Etat. Ce projet de réforme de la Constitution est une tentative de coup d'Etat constitutionnel. Pourquoi ? Parce qu'il vise à réduire à néant les droits sociaux et politiques acquis par les travailleurs et à remettre en cause l'Etat social. Ce projet de réforme de la Constitution est une tentative de coup d'Etat constitutionnel. Pourquoi ? Parce qu'il vise à réduire à néant les droits sociaux et politiques acquis par les travailleurs et à remettre en cause l'Etat social. Ce projet de réforme de la Constitution est une tentative de coup d'Etat constitutionnel. Pourquoi ? Parce qu'il vise à réduire à néant les droits sociaux et politiques acquis par les travailleurs et à remettre en cause l'Etat social.